

## Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

### 1 Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel de modelage dentaire
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
GC America Inc.  
3737 W. 127th Street  
Alsip, IL 60803  
USA  
  
sds@gcamerica.com
- **Service chargé des renseignements:** Affaris Réglementaires
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Pendant les heures d'ouverture normales (Lundi-Vendredi 8:00 AM-5:00 PM CST): +1 (708) 597-0900  
Le Transport (CHEMTREC®) le Numéro de Téléphone D'urgence +1 (800) 424-9300

### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**  
Irritation oculaire - catégorie 2B H320 Provoque une irritation des yeux.
- **Indications complémentaires:**  
L'information fournie est en ce qui concerne la toxicité et les risques Note (s) de la composante individuelle (s) dans la formulation. Le risque (s) associé dépend de la voie (s) d'exposition. Le système d'évaluation du danger est entièrement basé sur l'existence du risque (s) et ne prend pas en compte la probabilité de risque (s) réduit grâce à l'utilisation et la manipulation correcte.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**  
Exempté de l'obligation - produit réglementé comme un dispositif médical.  
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
Provoque une irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**  
Se laver soigneusement après manipulation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- **Indications complémentaires:**  
3 % of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity.
- **Système de classification:**
- **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1  
Incendie = 0  
Réactivité = 0

(suite page 2)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 1)

## · HMIS-ratings (scale 0 - 4)

HEALTH	1	Santé = 1
FIRE	0	Incendie = 0
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

## 3 Composition / information sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### · Composants dangereux:

CAS: 112926-00-8	silicon dioxide, amorphous	40 - 70% w/w
------------------	----------------------------	--------------

### · Indications complémentaires:

Si une substance est marquée par \*\*, puis substance est un secret commercial . Cela est autorisé en vertu Hazard Communication Standard de l'OSHA ( HCS ) comme un secret commercial et sous SGH informations commerciales confidentielles ( CBI ) .

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers soins

### · Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### · Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Indications destinées au médecin:

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### · Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 2)

- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### 6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Mettre les personnes en sécurité.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Suivre les instructions d'utilisation.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 3)

## 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
  - **Forme:** Pâteuse
  - **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 5)

CA/FR

## Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b> <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CA/FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 5)

## 11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

silicon dioxide, amorphous

3

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Carcinogenic categories' legend:**

IARC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme .

IARC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme .

IARC Groupe 2B : L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme .

IARC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme .

IARC Groupe 4 : L'agent est probablement pas cancérogène pour l'homme .

NTP K : Connu pour être cancérogène pour l'homme .

NTP R : Raisonnablement prévu pour être cancérogène pour l'homme .

- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

CA/FR

## Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

• **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

### 13 Données sur l'élimination du produit

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- |                                                                                                 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| • <b>Numéro ONU</b>                                                                             |                 |
| • <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>                                                              | néant           |
| • <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           |                 |
| • <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>                                                              | néant           |
| • <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  |                 |
| • <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>                                                              |                 |
| • <b>Class</b>                                                                                  | néant           |
| • <b>Groupe d'emballage</b>                                                                     |                 |
| • <b>DOT, TMD, IMDG, IATA</b>                                                                   | néant           |
| • <b>Dangers pour l'environnement:</b>                                                          |                 |
| • <b>Marine Polluant:</b>                                                                       | Non             |
| • <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| • <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |
| • <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>                                                             | néant           |

### 15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

vinyl dimethylpolysiloxane

- **Éléments d'étiquetage SGH**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
Provoque une irritation des yeux.

(suite page 8)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 03/13/2018

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/12/2015

**Nom du produit:** EXA'lence (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)  
EXA'lence 370 (Catalyseur, Corps/Set: Lourde/Rapide et Lourde/Régulier)

(suite de la page 7)

- **Conseils de prudence**

Se laver soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

- **Service établissant la fiche technique:** Regulatory Affairs

- **Contact:**

Regulatory Affairs

Telephone No. +1 (708) 597-0900

sds@gcamerica.com

- **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

HCS: Hazard Communication Standard (USA)

MSDS: Material Safety Data Sheet

SDS: Safety Data Sheet

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ECHA: European Chemicals Agency

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

C.I.: Colour Index

LEL: Lower Explosive Limit

UEL: Upper Explosive Limit

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources**

- Manufacturers' MSDSs/SDSs

- OSHA (<https://www.osha.gov/dts/chemicalsampling/toc/chmcas.html>)

- TOXNET (<http://toxnet.nlm.nih.gov/>)

- ECHA (<http://echa.europa.eu/>)

- EnviChem ([www.echemportal.org](http://www.echemportal.org))

- CAS Registry Number is a Registered Trademark of the American Chemical Society.

- **Remarques:**

Número de Registo CAS é um trademark registrada da American Chemical Society . CHEMTREC é uma marca de serviço registrada da American Chemistry Council , Inc.

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.